

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de reception de l'AR: 24/03/2026
012-211200571-AR_2026_0027-AI
A G E D I



Mairie
330 route de Lodève
12120 CASSAGNES-BÉGONHÈS
Téléphone - 05.65.46.70.09
accueil@cassagnes-begonhes.fr
site internet : www.cassagnes-begonhes.fr

Département de l'Aveyron

ARRETÉ :

AR_2026_0027

ARRETE DE DELEGATION A MADAME CARINE ALARY, QUATRIEME ADJOINTE

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer à ses adjoints une partie de ses fonctions.

Vu la délibération du 21 mars 2026 décidant la création de quatre postes d'adjoints.

Vu la délibération du 21 mars 2026 et l'élection de Madame Carine ALARY en qualité quatrième adjoint au Maire.

Considérant que pour une bonne marche de service il est nécessaire au Maire de déléguer signature et une partie de ses fonctions à ses adjoints, sachant que la fonction d'officier d'état civil appartient autant au Maire qu'aux adjoints.

ARRETE

Article 1 : Madame Carine ALARY, quatrième adjoint au Maire exerce par délégation les attributions dévolues au Maire dans les domaines suivants avec effet au 24/03/2026 :

-Gestion des affaires scolaires

Article 2 : Copie du présent arrêté sera adressé à la Préfecture.

Notifié à l'intéressé

Le 24/03/2026
Pour extrait certifié conforme
La Maire - Aurélie DRULHE



DELAS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>